



EVALUATION DES IMPACTS DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LE SOUS-SECTEUR FERROVIAIRE AU BURKINA FASO



TÉLÉCONFÉRENCE

COVID-19

IMPACTS ET ADAPTATIONS
DES RÉSEAUX FERRÉS AFRICAINS!

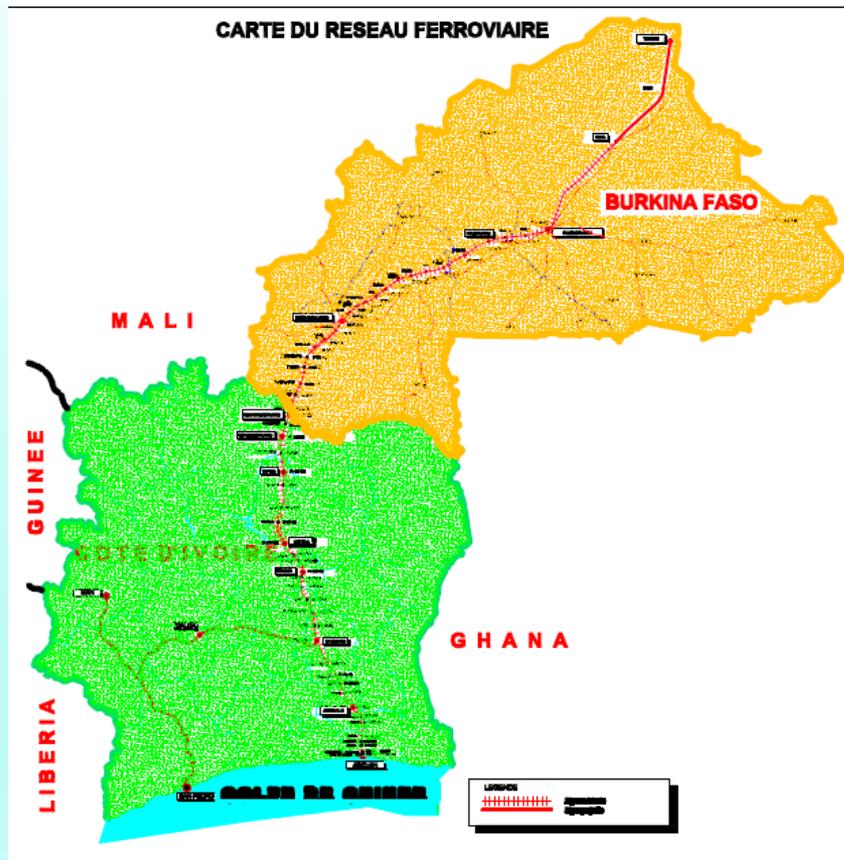
JEUDI 7 MAI 2020

10H À 13H (GMT)

I- CONTEXTE ET ORGANISATION DU SOUS-SECTEUR FERROVIAIRE

Depuis la mise en concession décembre 1994, des chemins de fer Abidjan - Ouagadougou - Kaya, au profit de la Société Internationale de Transport Africain par rail « SITARAIL », trois grandes entités assurent le bon fonctionnement du sous-secteur, l'État, les sociétés de patrimoine et le concessionnaire. Le transport voyageur confié depuis 2002 à la Société de Transport Ivoir-Burkinabè (STIB) suivant un contrat d'affrètement avec la SITARAIL.

II- APERCU DU CHEMIN DE FER AU BURKINA FASO



EXISTANT:

Voie unique, écartement métrique, longueur totale **1260 Km** entre la Côte d'Ivoire et le Burkina

Au Burkina **622 km** de voies dont:

- **517 km** fonctionnel (frontière Côte d'Ivoire-Ouagadougou) construite de 1904 à 1954
- **104 km** non exploité (Ouagadougou-Kaya) construite entre 1985-1990

EN PROJET: Interne et vers les pays voisins

- 1-Interconnexion avec le Ghana (environ 1120km dont 320 au Burkina)
- 2-Prolongement de la voie du sahel de Kaya à la mine de manganèse de Tambao 250 Km
- 3-Interconnexion avec le Niger 50 km sur le territoire burkinabé (Dori-Tera-Niamey)
- 4-interconnexion avec le Togo 360km total
- 5-interconnexion avec le Mali: 120 km au Burkina

Les mesures de riposte prises par le Gouvernement: la fermeture des frontières terrestres et aériennes, l'interdiction de rassemblements de plus de 50 personnes, la mise en place de couvre-feu sur toute l'étendue du territoire, la fermeture des marchés et des lieux de cultes, la mise en quarantaine des villes ayant eu au moins un cas dont Ouaga et Bobo etc. Ces mesures impactent directement l'exploitation du transport ferroviaire qu'il soit de voyageur ou fret et partant, la politique de maintenance et de régénération de l'infrastructure.

Transport voyageur : depuis l'adoption des mesures, le transport interurbain et principalement international entre Abidjan et Ouagadougou est suspendu. Soit un manque à gagner de six (06) trains hebdomadaire par semaine estimé à 1 000 000 d'euros de Perte de chiffre d'affaire sur 3 mois d'inactivité de la STIB. Aussi l'ensemble des 88 salariés de la STIB au Burkina Faso sont en Chômage technique depuis lors. A ces couts directs se greffent les couts indirects de perte d'activité de commerce dans les gares desservies (restauration vente divers...) et de perte d'activité des commerçants qui utilisent le train comme principale outils de commerce de vrac maraicher (achat vente d'attieké de piment, de légume...) entre les différentes localités.

Fret : les trains de fret circulent normalement y compris sous couvre-feu toute chose qui permet d'évacuer les marchandises de et vers le Burkina Faso. Cependant la récession de l'activité économique dans son ensemble a engendré sur le mois de mars, une baisse d'environ 50 % des trafics à la descente (trafic coton arrêté faute d'instructions d'embarquement ; trafic sésame arrêté faute d'instructions d'embarquement ; trafic de manganèse arrêté ; ...). Les estimations tablent sur les 6 prochains mois pour une baisse de trafic de l'ordre de 30 % par rapport à 2019.

Infrastructure ferroviaire : les mesures vont tout d'abord impacter le plan de régénération de l'infrastructure annexé à la convention de concession révisée en cours de négociation, ce qui laisse entrevoir une dégradation continue de l'infrastructure déjà frappée par des limitations de vitesse récurrentes. De plus, elle va impacter le plan maintenance du fait de la baisse de trafic et partant du chiffre d'affaire.

IV- MESURES D'ATTÉNUATION PRISES

PREVENTION MEASURES



Wash your hands frequently (for more than 10 seconds)



Avoid kissing



Avoid handshakes



Cough or sneeze into your elbow



Avoid touching your eyes, nose and mouth



Avoid crowds, maintain a distance of 1 metre



Avoid travelling to infected areas

REMINDER OF SYMPTOMS



Pour atténuer et ou palier à ces impacts des mesures ont été prises tant au niveau de la société des patrimoine (SOPAFER-B) qu'au niveau du concessionnaire (SITARAIL). Il s'agit principalement pour la SOPAFER-B, de l'adoption d'un programme allégé de travail et de l'instauration du télétravail. Pour la SITARAIL elles portent sur :

1* La mise en congé de 25 % des effectifs de 1600 agents pour limiter les déplacements et pour libérer des espaces bureaux,

2* L'acquisitions réalisées et en cours de matériels d'hygiène et de protection,

3* L'affichage dans les sites des posters sur les gestes barrière (posters entreprise et posters organisations),

4* La prise de température à l'entrée des principaux sites,

5* L'installation de dispositifs de nettoyage des mains à l'entrée des principaux sites,

6* La mise en place en cours de solutions télétravail,

7* La mise en place de solutions de shifts en cas de confinement total,

8* L'aménagement des horaires de travail pour répondre aux contraintes du couvre-feu,

9* La mise en place d'une cellule de crise Bolloré Pays se réunissant 1 jour sur 2.



MERCI